

Image not found or type unknown



requete de divorce article 251 code civil

Par **ianoch**, le **04/07/2012** à **17:51**

bonjour

j'ai reçu une requete 251 code civil de ma femme signalant la phrase suivante : " LE PERE DISPOSERA D'UN DROIT DE VISITE ET D'HEBERGEMENT QUI S'EXERCERA EN LIEU NEUTRE " qui demande le divorce. En date du 18/06 ma femme quittée le domicile avec notre fille et depuis j'ai du mal à la voir.

en attendant de passer devant le juge , puis je toujours demander à voir ma fille ou je le souhaite.

merci de votre réponse